



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU MURETAIN

Muret, le 9 mai 2012

**Monsieur le Vice Président**  
**Association VELO**  
5 rue F. Collignon  
31 200 TOULOUSE

Direction Voirie  
☎ 05.34.46.30.20

N/Réf: JFG/MS/MR/AS/2012-2887

**Objet** : Parcours cyclable de la Garonne – Programme du Conseil Général 31.

**Monsieur le Vice-Président,**

Pour faire suite à votre courrier en date du 27 février 2012, relatif à la demande de réfection du revêtement entre l'extrémité de l'avenue Joffrey à Muret et l'avenue V. Auriol à Roques sur Garonne, dans le cadre du projet cité en objet, je vous informe que la Communauté d'Agglomération du Muretain n'est concernée que par la rue Péroles.

Il n'est pas prévu à ce jour de réfection de revêtement sur cette zone.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer,  
**Monsieur le Vice Président,** l'expression de mes sincères salutations.

**Le Vice-Président**  
**En charge de la Voirie**



**Alain DELSOL**